

# Demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installation(s) classée(s) pour la protection de l'environnement

cerfa

Articles L. 512-7 et suivants du code de l'environnement

N°15679\*01

Ministère chargé des installations classées pour la protection de l'environnement

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 1. Intitulé du projet

Dossier de de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement, au titre de la rubrique 2661 (transformation de polymères)

| 2. Identificatio               | n du dema  | ndeur (remplir le 2.1.a pour un pa      | rticulier, remplir le 2.1.b pour une soci | été)      |
|--------------------------------|--|---|---|-----------|
| 2.1.a Personne                 | physique (vo   | ous êtes un particulier) :              | Madame Monsieur                           |           |
| Nom, prénom                    |  |   |   |           |
| 2.1.b Personne                 | morale (vous   | s représentez une société civile ou d   | commerciale ou une collectivité territor  | iale) :   |
| Dénomination ou raison sociale | SAK-PLAST  |   |   |           |
| N° SIRET                       | 322 928 680  | 00014                                   | Forme juridique SAS                       |           |
| Qualité du signataire          | Patricia SER\  | VOUZE, Présidente                       |   |           |
| 2.2 Coordonné                  | es (adresse d  | lu domicile ou du siège social)         |   |           |
| N° de téléphone                |  | Adresse électronique                    |   |           |
| N° voie                        | 63   | Type de voie Avenue                     | Nom de voie de l'Europe                   |           |
|                                |  |   | Lieu-dit ou BP BP 40013                   |           |
| Code postal                    | 86310  | Commune SAINT-GERMAIN                   |   |           |
|                                |  |   |   |           |
| Si le demandeur r              | éside à l'étrar  | nger Pays                               | Province/Région                           |           |
| 2.3 Personne                   | habilitée à fo   | urnir les renseignements demand         | lés sur la présente demande               |           |
| Cochez la case si              | le demande   | ur n'est pas représenté 🗌               | Madame 🗸 Monsieur                         |           |
| Nom, prénom                    | Patricia SER\  | VOUZE                                   | Société SAK-PLAST                         |           |
| Service                        |  |   | Fonction Présidente                       |           |
| Adresse                        |  |   |   |           |
| N° voie                        | 63   | Type de voie Avenue                     | Nom de voie de l'Europe                   |           |
|                                |  |   | Lieu-dit ou BP BP 40013                   |           |
| Code postal                    | 86310  | Commune SAINT-GERMAIN                   |   |           |
|                                |  |   |   |           |
| N° de téléphone                | 05 49 48 01  | 14 Adresse électronique                 | p.servouze@sak-plast.fr                   |           |
| 3. Informations                | s générale:  | s sur l'installation projetée           |   |           |
| 3.1 Adresse de                 | l'installation   |   |   |           |
| N° voie                        | 63   | Type de voie Avenue                     | Nom de la voie de l'Europe                |           |
|                                |  |   | Lieu-dit ou BP BP 40013                   |           |
| Code postal                    | 86310  | Commune SAINT-GERMAIN                   |   |           |
| 3.2 Emplaceme                  | nt de l'instal   | lation                                  |   |           |
|                                | CONTRACTOR OF THE SECTION OF THE SEC | sur le territoire de plusieurs départer | ments ?                                   | Oui Non 🗸 |
| Si oui veuillez pré            | ciser les num  | éros des départements concernés :       |   |           |
|                                |  | sur le territoire de plusieurs commu    | nes?                                      | Oui Non   |
|                                |  | et le code postal de chaque commur      |   |           |

### 4. Informations sur le projet

#### 4.1 Description

Description de votre projet, incluant ses caractéristiques physiques y compris les éventuels travaux de démolition et de construction La société SAK-PLAST exploite depuis 1981 une installation industrielle dans la fabrication d'emballages souples en polyéthylène et en matière biodégradable, sise au 63, av. de l'Europe sur la commune de Saint-Germain (86).

Depuis sa création, l'entreprise a fortement évoluée, avec notamment une augmentation des volumes de production. Avec ses projets industriels et commerciaux, SAK-PLAST prévoit une production par extrusion de sacs supérieure à 10 T/jour. Aucune construction ou démolition n'est prévu dans le cadre de cette augmentation d'activité

La quantité totale de produits extrudés par an est de l'ordre de 2 500 tonnes.

Au cours de l'exercice précédent, une nouvelle extrudeuse a été installée. L'entreprise dispose donc de 7 lignes d'extrusion et 8 machines de soudure de sacs.

La capacité maximale d'extrusion sera de 15 T/jour, classant ainsi l'installation sous le régime de l'enregistrement sous la rubrique 2661.

En application des articles R.512-46-1 à R.512-46-7 du Code de l'environnement relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement, un dossier de demande d'enregistrement doit donc être déposé auprès de la Préfecture de la Vienne pour ces augmentations de capacité de production en projet.

| 4.2 Votre projet est-il un : |   | Nouveau site ☐ Site existant ✓  |              |  |  |  |  |
|------------------------------|---|---|--------------|--|--|--|--|
| 4.3 Activité                 |   | que la ou les rubrique(s) de la nomenclature des installations classée                  | es dont la d |  |  |  |  |
| es installatior<br>Numéro de | ns projetées relèvent :  Désignation de la rubrique (intitulé simplifié) avec seuil | Identification des installations exprimées avec les unités des critères   de classement | Régime       |  |  |  |  |
| rubrique<br>2661             | Transformation de polymères   | Extrusion de 15 T/jour de polyéthylène  | E            |  |  |  |  |
|                              |   |   |              |  |  |  |  |
| 2662                         | Stockage de polymères   | Stockage de matière vierge de polyéthylène sous forme de<br>granulés : maximum 600 m³   | D            |  |  |  |  |
|                              |   |   |              |  |  |  |  |
|                              |   |   |              |  |  |  |  |
|                              |   |   |              |  |  |  |  |
|                              |   |   |              |  |  |  |  |
|                              |   |   |              |  |  |  |  |
|                              |   |   |              |  |  |  |  |
|                              |   |   |              |  |  |  |  |
|                              |   |   |              |  |  |  |  |
|                              |   |   |              |  |  |  |  |
|                              |   |   |              |  |  |  |  |
|                              |   |   |              |  |  |  |  |
|                              |   |   |              |  |  |  |  |
|                              |   |   |              |  |  |  |  |

|   | 5. Respect des prescription  | is ac   | ICI CII   |   |  |
|---|--|---|---|---|--|
|   | générales édictées par arrêté mini<br>Des guides de justificatifs sont mis   | stériel.<br>à votre   | e dispo   | de justifier que votre installation fonctionnera en conformité avec les prescriptions position à l'adresse suivante : <a href="http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/10361">http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/10361</a> . But ministériel de prescriptions générales peut exiger la production de pièces  |  |
|   | annexes (exemple : plan d'épanda   | ige).   |   | nu à votre disposition en toute fin du présent formulaire, après le récapitulatif des   |  |
|   | 5.2 Souhaitez-vous demander des  | aména   | ageme   | ents aux prescriptions générales mentionnées ci-dessus ? Oui 🗸 Non 🗌  |  |
|   |  |   |   | nature, l'importance et la justification des aménagements demandés.<br>ur des demandes d'aménagements et aux justifications apportées.  |  |
| ( | 6. Sensibilité environnemen  | tale e  | n for   | nction de la localisation de votre projet   |  |
|   | informations nécessaires pour reréférer notamment à l'outil de carto<br>Le site Internet du ministère de l'e<br>l'adresse suivante : <a href="http://www.dev">http://www.dev</a><br>Cette plateforme vous indiquera la | mplir le<br>ographi<br>environi<br><u>veloppe</u><br>définit<br>la cart | e table<br>e inter<br>nemen<br>ement-<br>ion de<br>ograph | cation de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement. Afin de réunir les eau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous cactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale. It vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementaleshtml. chacune des zones citées dans le formulaire. nie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine riewer/). |  |
|   | Le projet se situe-t-il :  | Oui   | Non   | Si oui, lequel ou laquelle ?  |  |
|   | Dans une zone naturelle d'intérêt<br>écologique, faunistique et<br>floristique de type I ou II<br>(ZNIEFF) ?   |   | <b>/</b>  |   |  |
|   | En zone de montagne ?  |   | <b>V</b>  |   |  |
|   | Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?   |   | <b>/</b>  |   |  |
|   | Sur le territoire d'une commune littorale ?  |   | <b>7</b>  |   |  |
|   | Dans un parc national, un parc<br>naturel marin, une réserve<br>naturelle (nationale ou régionale),<br>une zone de conservation<br>halieutique ou un parc naturel<br>régional ?  |   | <b>/</b>  |   |  |
|   | Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?  |   | <b>/</b>  |   |  |
|   | Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?  |   | <b>/</b>  | Le site se trouve à 1,5 km à l'Ouest de l'Abbatiale de Saint-Savin sur Gartempe (inscrit au patrimoine mondiale de l'UNESCO).   |  |
|   | Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   |   | <b>/</b>  |   |  |

|  |  | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |          | 7               |  |
|--|--|---------------------------------------|----------|-----------------|--|
| un plan de pre   | els prévisibles<br>ar un plan de<br>s risques<br>es (PPRT) ?                   |                                       | <b>✓</b> |                 | × **   |
| pollués ?  | ou sur des sols<br>dans l'inventaire   |                                       | <b>V</b> |                 |  |
| Dans une zone de répartition des eaux ? [R.211-71 du code de l'environnement]  |  |                                       | <b>V</b> |                 |  |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? |  |                                       | <b>V</b> |                 |  |
| Dans un site inscrit ?   |  |                                       | <b>V</b> |                 |  |
| Le projet se situe-t-il, dans ou<br>à proximité :  |  | Oui                                   | Non      |                 | Si oui, lequel et à quelle distance ?  |
| D'un site Natu   | ura 2000 ?   |                                       | <b>V</b> |                 | Natura 2000 le plus proche se trouve à 6,8 km. Il s'agit de la Vallée de<br>n et affluents (FR2400535).                                    |
| D'un site class  | sé ?   |                                       | <b>V</b> |                 | ée de la Vienne ainsi que la vallée de l'Anglin se trouvent à une quinzaine<br>mètres du site.   |
| . Effets no  | tables que le pr   | ojet e                                | st su    | scept           | ible d'avoir sur l'environnement et la santé humaine   |
| Ces information  | ons sont demandées   | en app                                | olicatio | n de l'aı       | ticle R. 512-46-3 du code de l'environnement.  |
|  | ce potentielle de stallation   | Oui                                   | Non      | NC <sup>1</sup> | Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation<br>sommaire de l'incidence potentielle                                  |
| Ressources   | Engendre-t-il des<br>prélèvements en<br>eau ?<br>Si oui, dans quel<br>milieu ? | <b>/</b>                              |          |                 | Prélèvement d'eau potable dans le réseau d'adduction communal,<br>uniquement pour les besoins sanitaires du personnel.<br>Incidence faible |
|  | Impliquera-t-il des<br>drainages / ou des<br>modifications                     |                                       | <b>7</b> |                 |  |

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Non concerné

|                   | Est-il excédentaire en matériaux ?  |          | <b>✓</b> |  |
|-------------------|---|----------|----------|--|
|                   | Est-il déficitaire en<br>matériaux ?<br>Si oui, utilise t-il<br>les ressources<br>naturelles du sol<br>ou du sous-sol ?   |          | <b>V</b> |  |
|                   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?   | <b>7</b> |          |  |
| Milieu<br>naturel | Si le projet est<br>situé dans ou à<br>proximité d'un site<br>Natura 2000, est-il<br>susceptible d'avoir<br>un impact sur un<br>habitat / une<br>espèce inscrit(e)<br>au Formulaire<br>Standard de<br>Données du site ? |          |          | Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 6,8 km. Il s'agit de la Vallée<br>de l'Anglin et affluents (FR2400535).<br>Incidence faible |
|                   | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?  | <b>V</b> |          |  |
|                   | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?  | <b>V</b> |          |  |
| Risques           | Est-il concerné<br>par des risques<br>technologiques ?  | <b>~</b> |          |  |
|                   | Est-il concerné<br>par des risques<br>naturels ?  | 7        |          |  |

|           | Engendre-t-il des risques sanitaires ?  |          | <b>V</b> |  |
|-----------|---|----------|----------|--|
|           | Est-il concerné par des risques sanitaires ?  |          | <b>V</b> |  |
|           | Engendre-t-il des<br>déplacements/des<br>trafics ?  | ~        |          | Environ 10 PL/j et 20 VL/j<br>Incidence faible   |
|           | Est-il source de bruit ?  | <b>V</b> |          | Les sources sonores générées par l'activité du site sont les mouvements<br>de véhicules sur les aires de manœuvres et les systèmes de ventilation<br>des équipements de réfrigération ou d'extraction.<br>Une campagne de mesures acoustique a été réalisée en 2016 et conclut |
| Nuisances | Est-il concerné par des nuisances sonores ?   |          | 7        | sur la conformité du site par rapport à l'arrêté du 23/01/1997. Incidence faible.  |
|           | Engendre-t-il des odeurs ?  |          | 7        |  |
|           | Est-il concerné par des nuisances olfactives ?  |          | 7        |  |
|           | Engendre-t-il des vibrations ?  |          | <b>V</b> |  |
|           | Est-il concerné par des vibrations ?  |          | 7        |  |
|           | Engendre-t-il des<br>émissions<br>lumineuses?   |          | <b>V</b> |  |
|           | Est-il concerné<br>par des émissions<br>lumineuses ?                                      |          | <b>V</b> |  |
|           | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?   | <b>V</b> |          | Rejet de COV au niveau des extrudeuses + fontaine à solvant.<br>Une campagne de mesures sur les rejets atmosphériques a été réalisée<br>en 2016 et conclut sur la conformité des rejets.<br>Incidence faible.  |
| Emissions | Engendre-t-il des<br>rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel<br>milieu ?                   |          | <b>✓</b> |  |
|           | Engendre t-il des d'effluents ?   | <b>/</b> |          | Rejets d'effluent sanitaires et d'eaux pluviales uniquement.<br>Incidence faible.  |
| Déchets   | Engendre-t-il la<br>production de<br>déchets non<br>dangereux,<br>inertes,<br>dangereux ? | <b>V</b> |          | Cf. registre des déchets   |

|  | Est-il susceptible<br>de porter atteinte<br>au patrimoine<br>architectural,<br>culturel,<br>archéologique et<br>paysager ?  |           | <b>V</b>            |                     |  |
|--|---|-----------|---------------------|---------------------|--|
| Patrimoine/<br>Cadre de<br>vie/<br>Population                    | Engendre-t-il des<br>modifications sur<br>les activités<br>humaines<br>(agriculture,<br>sylviculture,<br>urbanisme,<br>aménagements)<br>notamment<br>l'usage des sols ? |           | <b>V</b>            |                     |  |
| Marie Control of the Control of the Control                      | avec d'autres activi  |           |                     |                     | elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres activités existantes ou   |
| autorisées ?<br>Oui No   | on ✓ Sio  | oui, déc  | rivez le            | squelles            | S:   |
|  | ce transfrontalière   | ontifié o | o ou 7 ′            | Laanta              | elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?   |
|  |   |           |                     | squels :            | 200 [4] 그리고의 과 취임, 유럽내가, 시간 보고 있다. 이번 부모는 이 사람이 되었다. 그리고 있는 나는 나는 나는 사람들이 모든 유럽을 내려고 있다. 그리고 있는 그리고 있는 사람들이 없는   |
|  | s d'évitement et de   |           |                     |                     |  |
|  | e cas echeant, des m  |           |                     |                     | ristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces |
| du projet sur l<br>éléments) :<br>Captage des r<br>Mise en place | 'environnement ou la<br>ejets atmosphérique<br>d'un séparateur-déb  | s. Subs   | stitutio<br>ur d'hy | n des pr<br>drocarb | roduits solvantés par des produits contenant moins de COV.<br>ures sur le réseau EP du site.<br>dangereux) par des prestataires agréés.                      |
| du projet sur l<br>éléments) :<br>Captage des r<br>Mise en place | 'environnement ou la<br>ejets atmosphérique<br>d'un séparateur-dék<br>mination des déchet   | s. Subs   | stitutio<br>ur d'hy | n des pr<br>drocarb | ures sur le réseau EP du site.   |

# 9. Commentaires libres

### 10. Engagement du demandeur

A SAINT-GERMAIN

Signature du demandeur

Le la Juillet 18

## Bordereau récapitulatif des pièces à joindre à la demande d'enregistrement

Vous devez fournir le dossier complet en trois exemplaires, augmentés du nombre de communes dont l'avis est requis en application de l'article R. 512-46-11. Chaque dossier est constitué d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre enregistrement, parmi celles énumérées ci-dessous.

### 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

| Pièces .   |              |
|--|--------------|
| PJ n°1 Une carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur laquelle sera indiqué l'emplacement de l'installation projetée [1° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]  | <b>V</b>     |
| PJ n°2 Un plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 mètres. Lorsque des distances d'éloignement sont prévues dans l'arrêté de prescriptions générales prévu à <u>l'article L. 512-7</u> , le plan au 1/2 500 doit couvrir ces distances augmentées de 100 mètres [2° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]   | <b>V</b>     |
| PJ n°3 Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que le tracé de tous les réseaux enterrés existants, les canaux, plans d'eau et cours d'eau [3° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]  Requête pour une échelle plus réduite  :  En cochant cette case, je demande l'autorisation de joindre à la présente demande d'enregistrement des plans de masse à une échelle inférieure au 1/200 [titre 1er du livre V du code de l'environnement] | <b>V</b>     |
| PJ n°4 Un document permettant au préfet d'apprécier la compatibilité des activités projetées avec l'affectation des sols prévue pour les secteurs délimités par le plan d'occupation des sols, le plan local d'urbanisme ou la carte communale [4° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]   | <b>✓</b>     |
| PJ n°5 Une description de vos capacités techniques et financières [7° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]  | $\checkmark$ |
| <b>PJ n°6</b> Un document justifiant du respect des prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées applicables à l'installation. Ce document présente notamment les mesures retenues et les performances attendues par le demandeur pour garantir le respect de ces prescriptions [8° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement] Pour les installations d'élevage, se référer au point 5 de la notice explicative.  | <b>V</b>     |

| Pièces  |  |
|---|--|
| Si vous sollicitez des aménagements aux prescriptions générales mentionnés à l'article L. 512-7 applicables à l'installation :  | W. W |
| PJ n°7. – Un document indiquant la nature, l'importance et la justification des aménagements demandés [Art. R. 512-46-5 du code de l'environnement].  | <b>V</b>                                 |
| Si votre projet se situe sur un site nouveau :  | VETERAL ANGULE SICILIDADON AS            |
| <b>PJ n°8.</b> - L'avis du propriétaire, si vous n'êtes pas propriétaire du terrain, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation [1° du l de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et le 7° du l de l'art. R. 512-6 du code de l'environnement].   |  |
| Cet avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur.  |  |
| <b>PJ n°9</b> L'avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation [1° du l de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et le 7° du l de l'art. R. 512-6 du code de l'environnement]. Cet avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur. |  |
| Si l'implantation de l'installation nécessite l'obtention d'un permis de construire :   |  |
| PJ n°10. – La justification du dépôt de la demande de permis de construire [1° de l'art. R. 512-46-6 du code de l'environnement]. Cette justification peut être fournie dans un délai de 10 jours après la présentation de la demande d'enregistrement.   |  |
| Si l'implantation de l'installation nécessite l'obtention d'une autorisation de défrichement :  |  |
| PJ n°11. – La justification du dépôt de la demande d'autorisation de défrichement [2° de l'art. R. 512-46-6 du code de l'environnement]. Cette justification peut être fournie dans un délai de 10 jours après la présentation de la demande d'enregistrement.  |  |
| Si l'emplacement ou la nature du projet sont visés par un plan, schéma ou programme figurant parmi la liste suivante :  |  |
| PJ n°12 Les éléments permettant au préfet d'apprécier, s'il y a lieu, la compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes suivants : [9° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]   | <b>✓</b>                                 |
| - le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) prévu par les articles L. 212-1 et L. 212-2 du code de l'environnement   | 9 1                                      |

| - le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) prévu par les articles L. 212-3 à L. 212-6 du code de l'environnement  | <b>/</b>   |
|--|--|
| - le schéma régional des carrières prévu à l'article L. 515-3  | <b>/</b>   |
| - le plan national de prévention des déchets prévu par l'article L. 541-11 du code de l'environnement  | <b>✓</b>   |
| - le plan national de prévention et de gestion de certaines catégories de déchets prévu par l'article L. 541-11-1 du code de l'environnement   | <b>/</b>   |
| - le plan régional de prévention et de gestion des déchets prévu par l'article L. 541-13 du code de l'environnement  | <b>V</b>   |
| - le programme d'actions national pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévu par le IV de l'article R. 211-80 du code de l'environnement  | <b>V</b>   |
| - le programme d'actions régional pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévu par le IV de l'article R. 211-80 du code de l'environnement  | <b>7</b>   |
| Si votre projet nécessite une évaluation des incidences Natura 2000 :  |  |
| PJ n°13 L'évaluation des incidences Natura 2000 [article 1° du l de l'art. R. 414-19 du code de l'environnement]. Cette évaluation est proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence [Art. R. 414-23 du code de l'environnement].   | The second secon |
| PJ n°13.1 Une description du projet accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; lorsque le projet est à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est fourni ; [1° du l de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]  |  |
| PJ n°13.2. Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 [2° du l de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].   |  |
| Dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du projet, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation [2° du l de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].  | ш  |
| PJ n°13.3. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le projet peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres projets dont vous êtes responsable, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites [II de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].   |  |
| PJ n°13.4. S'il résulte de l'analyse mentionnée au 13.3 que le projet peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier comprend un exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables [III de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].  |  |
| PJ n°13.5. Lorsque, malgré les mesures prévues en 13.4, des effets significatifs dommageables subsistent sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose, en outre : [IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement] :   |  |
| - PJ n°13.5.1 La description des solutions alternatives envisageables, les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du projet, dans les conditions prévues aux VII et VIII de l'article L. 414-4 du code de l'environnement ; [1° du IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]   | Market and the second of the s |
| - PJ n°13.5.2 La description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au 13.4 ci-dessus ne peuvent supprimer. Les mesures compensatoires permettent une compensation efficace et proportionnée au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés et du maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont mises en place selon un calendrier permettant d'assurer une continuité dans les capacités du réseau Natura 2000 à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces. Lorsque ces mesures compensatoires sont fractionnées dans le temps et dans l'espace, elles résultent d'une approche d'ensemble, permettant d'assurer cette continuité ; [2° du IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement] |  |
| - PJ n°13.5.3 L'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires, qui sont assumées par vous [3° du IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].  |  |
| 3) Autres pièces volontairement transmises par le demandeur : Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les pièces supplémentaires que vous souhaitez transmettre à l'administration.  | 在 表演 一   |
| Pièces   |  |
|  | DATE OF THE PARTY OF THE PARTY.  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |